SURLUNETTES DE PROTECTION
Référence : 04509

RESUME

Choisissez la sécurité avec nos surlunettes de protection, idéales pour réaliser tous travaux risquant toute projection de matières ou liquides vers vos yeux.

En polycarbonate transparent avec branches multi-réglables, ces surlunettes anti-chocs sont à superposer sur vos lunettes de vue grâce aux coques oculaires assez larges pour laisser passer vos lunettes sans aucune gêne.

Les branches sont réglables en inclinaison afin d'être parfaitement adaptées à votre visage. De plus, le pont nasal en polycarbonate procure à son utilisateur un confort incomparable.

Ces sur-lunettes de qualité sont anti-rayures et détiennent une protection UV400.

Les points forts :

- Conformes aux normes EN 166 et EN 170
- Confortable et stable
- Protection optimale
- Durable

DESCRIPTION

Pourquoi choisir les surlunettes de protection ?

Les surlunettes possèdent une protection UV 400, c'est-à-dire

qu'il y a un blocage de tous les rayons lumineux ayant une longueur d'onde allant jusqu'à 400 nanomètres. Cette catégorie couvre tous les rayons UVA et UVB, les lunettes absorbent les rayons UV-A, B et C, jusqu'à une longueur d'onde de 400 nanomètres.

Dans quel environnement utiliser ces surlunettes de sécurité ?

Ces protections oculaire peuvent être utilisées dans les milieux comme : Services hébergement et restauration, l'alimentaire, hygiène environnement, pétrole et gaz (extraction)... lorsqu'il y a des risques de projection dans les yeux.

Ces surlunettes doivent être utilisées dans un milieux sec entre -5°C / +55°C.

Il est impératif de porter ce type d'équipement de protection individuelle lorsqu'un pictogramme lunettes de protection ou lorsqu'un panneau port des lunettes de protection obligatoire sont présents.

Que disent les normes EN 166 et EN 170 ?

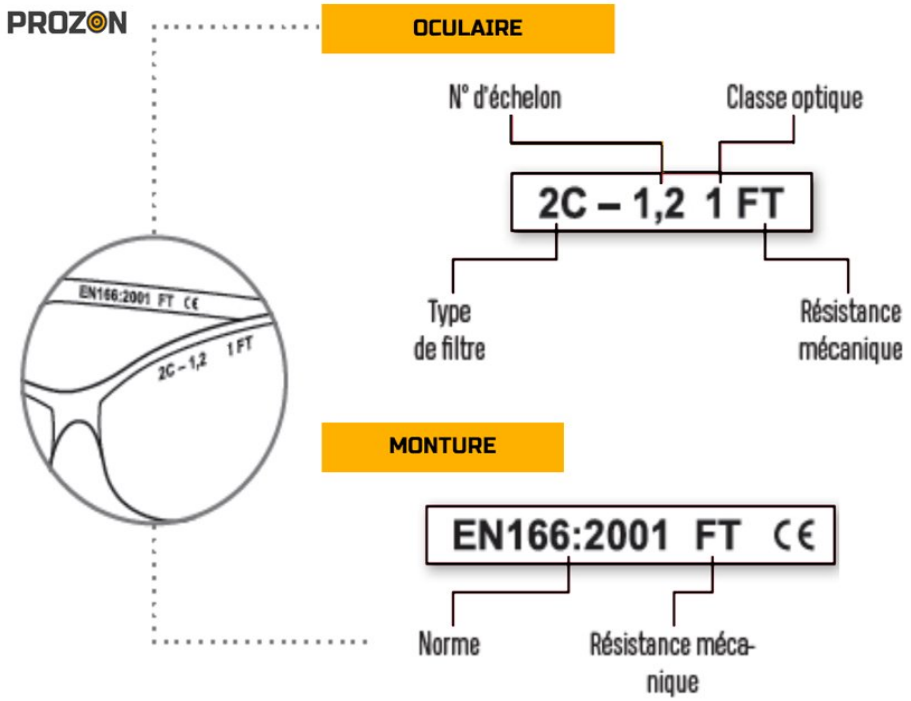

La norme EN 170 définit les différents numéros d'échelon et les exigences relatives au facteur de transmission des filtres de protection contre le rayonnement ultraviolet. Les autres exigences applicables pour ces types de filtres et les montures/supports sur lesquels ils doivent être montés figurent dans l'EN 166. La norme EN 170 a été homologuée par décision du Directeur Général d'AFNOR le 5 janvier 2003.

OCULAIRE :

- 2C-1,2 : Perception des couleurs non altérée
- 1 : Classe optique permettant un port permanent des lunettes
- FT : F = Impact à basse énergie : Bille d'un diamètre de 6 mm lancée à 45 m/s (162 km/h) T = Résistance mécanique au températures extrêmes -5°C / +55°C.

La norme EN 166 définit les conditions applicables à la protection des yeux. Cette norme s'applique à tous les types de protection oculaire, couvrant les différents risques pouvant être rencontrés dans l'industrie. Cette norme a été homologuée par le directeur général de l'AFNOR le 20 décembre 2001.

MONTURE :

FT : F = Impact à basse énergie : Bille d'un diamètre de 6 mm lancée à 45 m/s (162 km/h) T = Résistance mécanique aux températures extrêmes -5°C / +55°C.

Caractéristiques de ces surlunettes

Matière : Polycarbonate

Protection UV : 400

Poids : 36 g